

# Dossier spécial - Rentrée 2014

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / LA RÉDACTION

29 août 2014



*Dès ce 3 septembre, les municipalités de Guadeloupe seront au pied du mur. Elles devront appliquer la réforme des rythmes scolaires et proposer aux parents et aux élèves un temps de travail pédagogique diversifié.*

Trois jours sur quatre, les élèves de la maternelle et du primaire auront accès à ce que l'on appelle désormais les nouvelles activités périscolaires (NAP). Pour inclure ces NAP, l'emploi du temps des élèves a été modifié. Les écoles ont été libres, après concertation de leur personnel, de définir leurs nouveaux horaires. Cela dit, en règle générale, la journée type d'un élève de primaire s'étalera de 8h à 11h puis de 13h30 à 15h15. Selon les jours, après 15h15, il est pris en charge par un personnel encadrant composé d'agents communaux formés et d'intervenants d'associations qui sont chargés de leur ouvrir différents horizons, selon une feuille de route établie par la municipalité en fonction des besoins du territoire. En réalité, cette réforme signifie une remise en question de la politique éducative de la ville, qui se voit dans l'obligation de fournir à ses élèves une éducation plus complète incluant ce qu'on appelle généralement les activités extra-scolaires au sein même de l'enseignement. Pour les villes telles que Pointe-à-Pitre ou Goyave qui avaient déjà fait le choix de s'y frotter dès la rentrée 2013, il s'agit ici de faire des ajustements. La ville de Pointe-à-Pitre a rôdé son dispositif. « Les associations partenaires ont proposé de nouveaux projets et des activités qui pouvaient tenir sur sept semaines de travail entre les petites vacances scolaires. Une manière pour nous de faire tourner les groupes sur les différentes activités pour que chaque élève puisse profiter de ce que nous offrons. » explique Alex Corvo, élu délégué aux rythmes scolaires à Pointe-à-Pitre. Selon les écoles, les municipalités mettent à disposition un menu de NAP. La ville de Basse-Terre, qui avait déjà fait le choix d'une politique de partenariat renforcé avec ses associations affiche une apparente décontraction et se sent prête

à affronter les rythmes scolaires. « Nous n'avons pas attendu la réforme du gouvernement. Nous avions déjà depuis cinq ans un projet éducatif municipal qui était censé permettre aux enfants de pratiquer une discipline sportive dans le temps périscolaire » se rengorge la municipalité, qui s'est donc contentée de transformer l'existant. Quoi qu'il en soit, la réforme à un prix. L'enveloppe qui y est dédiée est alourdie par la prestation d'intervenants privés facturés selon un tarif horaire. En tout, la note peut atteindre jusqu'à 350 000 euros pour les municipalités en fonction de leur ambitions. Avec une conjoncture économique restreinte - baisse des dotations des communes - on ne peut ignorer que les retards de paiement, déjà pointés du doigt par les associations, risquent donc d'être le premier accroc de la réforme.

## **La périphérie en souffrance**

Les petites villes, elles n'affichent pas la même décontraction face aux rythmes scolaires. C'est le cas de Petit-Canal, qui a ouvert ses inscriptions aux parents, mais qui avoue avoir encore beaucoup de choses à rôder. La ville a fait le choix d'axer ses NAP sur la politique sportive en proposant essentiellement un éveil sportif. « Nous disposons des équipements qu'il faut, mais nous n'avons pas encore de club de volleyball ou de handball par exemple. Pourquoi ne pas se servir des NAP pour dynamiser le sport canalien en sensibilisant les élèves à la pratique sportive. » propose Didier Mourouvin élu en charge des affaires scolaires. Pour l'instant, Petit-Canal fait le choix d'un accueil, le matin, dès 6h30 des élèves dont les parents travaillent en région pointoise. Contrairement aux autres municipalités qui ont fait le choix de trois heures de NAP, elle, en propose cinq. Trois heures sont payées par la caisse d'allocation familiale, à raison de 0.30 cts par enfant et les deux autres par la commune. Malgré cela, la commune navigue encore à vue, en raison de l'incertitude qui règne au niveau des inscriptions - les parents restent encore perplexes face à la réforme - mais aussi en raison de la rude concurrence entre les associations qui existent dans le nord grande-terre. Certaines devront être présentes à la fois à Anse-Bertrand, Port-Louis et le Moule. « La compétition est rude et nous devons faire jouer les tarifs horaires. Heureusement, nous bénéficions de l'appui des Francas, expert dans l'encadrement et l'éveil des enfants ». Si la ville entend bien commencer son dispositif comme prévu le 4

septembre, elle ne se fait pas d'illusions et sait que le rodage risque de prendre un bon mois. « Si le projet des rythmes scolaires est excitant, il demande aussi beaucoup de travail et nous savons que le résultat ne sera pas parfait dès le début. En revanche, nous ferons tout pour que le système fonctionne rapidement » espère Didier Mourouvin. A terme, la commune espère mettre à disposition des élèves, une palette diversifiée d'activités.



Bonne rentrée

## Papeterie ou Supermarché ? Les bons plans de la rentrée

Pour les ménages ayant à charge des enfants, la rentrée est un poste de dépense très important. En dehors des fournitures qui sont demandées par les écoles, il faut aussi prévoir des dépenses nécessaires au renouvellement de la garde de robe des enfants qui souffre toujours d'une année scolaire à l'autre. Le Courrier de Guadeloupe s'est attaché sur la base d'une liste de fournitures type et en prenant garde à rester très proche des choix des parents, à calculer les dépenses moyennes des ménages lors de la rentrée et ce, qu'ils choisissent de faire leurs courses dans une Papeterie ou basiquement en grande surface. Sur la base d'une liste fournie aux élèves du primaire les ménages gagnent plus à faire leurs courses en grande surface.

125 € dans une papeterie contre 105,07 € en grande surface.

Le prix comprend les petites fournitures, les cahiers, les porte-vues, les instruments d'arts plastiques et de musique. Dans le caddie, ce sont les petites fournitures qui permettent de réaliser une belle économie. Stylos, gommes, compas, équerres, protèges cahiers vendus en lot dans la grande surface sont bien moins chers. En papeterie, ils sont souvent vendus à l'unité. 3,99 € pour un lot de 25 stylos contre 40 centimes par stylo dans la papeterie. Les gommes, la colle, le double décimètre répondent à cette même logique. 1,95 € le lot contre 1,70 € l'unité dans une papeterie. Les protèges cahiers sont aussi moins chers en grande surface : 2,85 pour un lot de six protège-cahiers, vendus entre 20 cts et 80 cts l'unité, contre 1,20 euros en papeterie. En revanche les feuilles mobiles, les porte-vues, les

classeurs perdent la bataille en grande surface et sont beaucoup moins chers en papeterie. En moyenne 6 euros pour un porte-vue de 100 vues contre 4 euros en papeterie. 1,70 € le paquet de feuilles mobiles contre 2,20 € au supermarché. Ces dépenses ne comprennent pas les cartables qui, par exemple, oscillent entre 30 et 50 euros selon la qualité, la marque, la capacité.



La rentrée

## | **L'allocation de rentrée scolaire pour qui, comment ?**

Cette rentrée 2014-2015 s'accompagne de menus changements. Les parents bénéficiaires de l'allocation rentrée scolaire perçue entre le 19 et le 21 août derniers ont pu constater une très légère augmentation. Son montant passe de 360.47 € en 2013 à 362.63 € cette année pour un enfant âgé de 6 à 10 ans, de 380.36 euros à 382.64 € pour un enfant âgé de 11 à 14 ans et enfin, l'allocation est valorisée à 395.90 € pour un enfant âgé de 15 à 18 ans, contre 393.54 € en 2013. Pas de quoi faire des folies donc pour les parents bénéficiaires mêmes si cette aide met un peu de beurre dans les épinards. Globalement, le contexte est plutôt à l'augmentation du coût de la rentrée scolaire, qui ne cesse de grimper depuis 1998 selon une étude de l'Insee.

### **Du beurre oui, mais pour qui ?**

L'allocation de rentrée scolaire est versée sous conditions de ressources. En effet, le plafond pour l'année 2012 ne doit pas excéder 24 137 € pour les foyers ayant un enfant à charge, 29 707 € pour les foyers ayant deux enfants à charge et 35 277 € pour ceux ayant trois enfants à charge. Les ménages comptant plus de trois enfants doivent ajouter à leur plafond 5 570 € par enfant supplémentaire. L'autre nouveauté de cette rentrée scolaire est la simplification des démarches et l'adaptation aux différents cas. Les enfants précoces, c'est-à-dire nés après le 31 décembre 2008 et déjà rentrés au CP, sont également pris en compte. Les parents doivent simplement renvoyer un certificat à la Caf. Le cas des enfants apprentis ou étudiants salariés nécessite toujours une attestation avec la situation précise indiquée à renvoyer avant la fin du mois d'août. Enfin, la grande

nouveauté concerne les plus de 16 ans. Les familles ayant des jeunes de 16 à 18 ans n'ont plus à fournir de certificat de scolarité. Une attestation sur l'honneur faite en ligne suffit. Une simplification qui soulève des inquiétudes quant au risque de fraude. En réponse à cela, la Caf informe ses usagers qu'elle se réserve le droit de réclamer un certificat en cas de doute. Que son système de régulation soit suffisant ou pas, la mesure est en place pour les quelques 38 931 foyers concernés en Guadeloupe (NDLR : chiffre de l'Insee pour l'année 2012).



### Allocation de rentrée scolaire

## | Rythmes scolaires et l'émergence d'un nouveau business

Quoi de plus capitaliste que de concevoir les écoles comme un marché ? C'est pourtant le choix assumé de plusieurs petites associations qui ont rapidement vu dans les rythmes scolaires une manière de gagner et de fidéliser une clientèle. Car soyons honnêtes. Jusqu'à présent les activités extra-scolaires étaient un luxe que peu de parents pouvaient se payer. Même pour un enfant, cela représente un budget conséquent surtout si celui-ci combine une discipline sportive et une discipline artistique. Or, il est publiquement reconnu qu'une éducation culturelle et sportive en marge d'une éducation purement pédagogique est propice au développement intellectuel des enfants. Par essence, l'enfant pousse à l'innovation. Aussi, alors que certaines associations proposant des activités extra-scolaires se sont plaintes de voir fuir les élèves vers les écoles, d'autres se sont frotté les mains. C'est le cas du Consensus Pointois, association de services à la personne présente sur Pointe-à-Pitre depuis une dizaine d'années. « Nous avons tout de suite vu dans les rythmes scolaires une opportunité et dès 2013 nous avons candidaté auprès de la mairie. Nous travaillions déjà avec les enfants pour des activités de vélo. Le bilan est extrêmement positif, nous avons dû doubler l'activité vélo sur deux écoles et penser à une extension de nos activités » se réjouit Selim Nacidide coordinateur de l'association. Dans le projet 2014, pour répondre à la demande, le consensus pointois a été obligé d'augmenter son offre en proposant une activité football et une activité nutrition conformément aux projets des établissement. « Lors des sessions de travail, les retours des

structures associatives étaient presque toujours positifs. Pour elles, les rythmes scolaires représentent un vent nouveau qui les oblige à repenser leur stratégie et leur conception de l'éveil. C'est extrêmement rafraîchissant. » note Alex Corvo, délégué des affaires scolaires. D'autant, que la réforme leur laisse plus ou moins la bride sur le cou. Elles peuvent augmenter leur offre en explorant des branches qu'elles n'envisageaient pas auparavant. D'autre part, elles peuvent aller chercher un plus large public en démarchant plusieurs écoles d'un même secteur. Dans le nord Grande-Terre la concurrence fait déjà rage. Certaines boîtes assises dans le secteur pérennisent leur développement. C'est le cas des Francas, leader français de la garde d'enfant en milieu scolaire qui s'impose tout naturellement dans cette branche.

## **Seul frein le recrutement**

Un seul nuage vient obscurcir ce doux ciel capitaliste : le manque de main d'œuvre. S'occuper des enfants de manière optimale dans le sens auquel l'entend la réforme demande un minimum de formation. Et, en Guadeloupe, le secteur ronronnait beaucoup. Conséquence : le recrutement du personnel encadrant qualifié pose déjà problème. Si le choix de la conversion de certains employés municipaux est une aubaine économique pour les mairies, elle a aussi dévoilé le manque de main d'œuvre au sein des associations. Toutefois, bien qu'ayant une consonance négative, dévoile aussi des possibilités de recrutement pour des jeunes au chômage. Les compétences artistiques demandées par certains établissements pourraient bien faire l'affaire d'intermittents du spectacle au chômage. Cela a déjà été testé notamment en France, où le directeur d'un camping pour l'animation des enfants a fait le choix d'engager de jeunes chanteurs et de jeunes comédiens sur le carreau. Comme quoi le changement recèle presque toujours en son sein, le moyen d'innover.

## **| L'alliance du plaisir et de la rigueur**

Piano, violon, guitare ou encore football, volley-ball ou natation : il est important pour les enfants de pratiquer des activités en dehors de l'école. Pour la psychologue Marie-Bernard Chicaud, les effets bénéfiques sont nombreux, à condition de trouver le bon équilibre. « L'activité extra-scolaire n'est pas dissociable de la notion de plaisir. Il faut que l'enfant ou

l'adolescent ait envie de s'y rendre. Cela lui permet d'échapper au quotidien, de prendre plaisir ailleurs que dans le cercle restreint de la famille ou de l'école ». Selon la psychologue, la pratique régulière du sport permet aux jeunes de relâcher la tension accumulée durant la semaine. « Pour les enfants uniques, les sports d'équipes sont très importants, puisqu'il permettent d'appréhender la sociabilité, le partage et l'esprit d'équipe, qui leur manque parfois dans la famille. Ils acquièrent des valeurs essentielles tout en se faisant plaisir». De la même manière, la musique permet d'allier rigueur, effort et plaisir. « Attention toutefois à ne pas multiplier les activités extra-scolaires, puisque l'oisiveté est également indispensable au bon fonctionnement de l'enfant ».